

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANGERS - 4901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/05/2026 - 8858 - 2010 B 01167 - 524 313 681 - ROSSIGNOL & ASSOCIES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 FEVRIER 2026

[...]DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Constatant que le bénéfice distribuable se compose comme suit :

• Du bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31-08-2025	391 196.50€
• Du « report à nouveau » figurant au bilan 31-08-2025	325 377.65€
Soit un bénéfice distribuable de	716 574.15€

L'Assemblée Générale décide d'affecter cette somme de la manière suivante :

• A titre de dividende	300 142.00€
• Autres reserves	350 000.00€
• Au compte « report à nouveau »	66 432.15€
Soit un total égal au bénéfice distribuable de	716 574.15€

Le dividende unitaire brut par part sociale est ainsi fixé à 4.12 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social de la Société à compter du 1^{er} avril 2026.

Il est précisé que les distributions effectuées au profit de personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumises à un prélèvement à la source au titre des contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles au prélèvement social) dont le montant s'élève à 17,2 % du montant brut du dividende.

Le cas échéant, le paiement effectué par la Société auprès des personnes concernées sera diminué à hauteur de ces prélèvements.

Par ailleurs, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui bénéficient de revenus distribués sont assujetties à un prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 % calculé sur le montant brut des revenus.

Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75.000 euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement. Conformément aux dispositions de l'article 242 quater du Code Général des Impôts, ces personnes formulent, sous leur responsabilité, leur demande de dispense au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des revenus, en produisant, auprès de la Société, une attestation sur l'honneur indiquant que leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des revenus est inférieur aux montants susmentionnés.

6, rue Rabelais - 49000 Angers - contact@rossignol-associes.com
tel : +33 (0)2 41 88 82 31

SARL d'expertise comptable et de commissaires aux comptes au capital de 728 500 euros
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Pays de la Loire et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes d'Angers
R.C.S d'Angers 524313681 - N° intra-communautaire : FR 16524313681

Ce prélèvement à la source s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

L'impôt sur le revenu est déterminé par application d'un taux forfaitaire de 12,8 % ou, sur option globale exercée dans la déclaration de revenus du contribuable, selon le barème progressif.

Il est précisé qu'en cas d'option pour le barème progressif à l'IR, les revenus ainsi distribués seront éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au point 2° du point 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et qu'une fraction de la CSG portant sur ces revenus sera déductible.

La possibilité de pratiquer effectivement l'abattement susvisé est toutefois fonction de la situation du bénéficiaire des revenus et du régime d'imposition qui lui est applicable.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L.131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les revenus distribués perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leurs conjoints ou leur partenaire auxquels ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- Aux prélèvements sociaux pour la fraction des revenus distribués qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leurs comptes courants,
- Aux cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des revenus distribués qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leurs comptes courants.

L'Assemblée Générale approuve par ailleurs la prise en charge par la Société des cotisations sociales sur les dividendes.

Ainsi, à l'issue de l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 août 2025, le compte « report à nouveau » sera porté de la somme de 325 377.65 euros à la somme de 66 432.15 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par part	Somme totale distribuée	Revenu éligible à l'abattement de 40 % (Article 158 CGI)	Revenu non éligible à l'abattement de 40 % (Article 158 CGI)
31/08/2024	2.75 €	200 337.50 €	200 337.50 €	-
31/08/2023	2.75 €	200 337.50 €	200 337.50 €	-
31/08/2022	2.75€	200 337.50 €	200 337.50 €	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

« Extrait certifié conforme au PV de l'AG ordinaire annuelle du 27 février 2026 »

Monsieur Stéphane ROSSIGNOL
Le Gérant

6, rue Rabelais - 49000 Angers - contact@rossignol-associes.com
tel : +33 (0)2 41 88 82 31

SARL d'expertise comptable et de commissaires aux comptes au capital de 728 500 euros
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Pays de la Loire et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes d'Angers
R.C.S d'Angers 524313681 - N° intra-communautaire : FR 16524313681

membre d' ABOLUCE

Ce prélèvement à la source s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré.

L'impôt sur le revenu est déterminé par application d'un taux forfaitaire de 12,8 % ou, sur option globale exercée dans la déclaration de revenus du contribuable, selon le barème progressif.

Il est précisé qu'en cas d'option pour le barème progressif à l'IR, les revenus ainsi distribués seront éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au point 2° du point 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et qu'une fraction de la CSG portant sur ces revenus sera déductible.

La possibilité de pratiquer effectivement l'abattement susvisé est toutefois fonction de la situation du bénéficiaire des revenus et du régime d'imposition qui lui est applicable.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L.131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les revenus distribués perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leurs conjoints ou leur partenaire auxquels ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- Aux prélèvements sociaux pour la fraction des revenus distribués qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leurs comptes courants,
- Aux cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des revenus distribués qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leurs comptes courants.

L'Assemblée Générale approuve par ailleurs la prise en charge par la Société des cotisations sociales sur les dividendes.

Ainsi, à l'issue de l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 août 2025, le compte « report à nouveau » sera porté de la somme de 325 377.65 euros à la somme de 66 432.15 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par part	Somme totale distribuée	Revenu éligible à l'abattement de 40 % (Article 158 CGI)	Revenu non éligible à l'abattement de 40 % (Article 158 CGI)
31/08/2024	2.75 €	200 337.50 €	200 337.50 €	-
31/08/2023	2.75 €	200 337.50 €	200 337.50 €	-
31/08/2022	2.75€	200 337.50 €	200 337.50 €	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

« Extrait certifié conforme au PV de l'AG ordinaire annuelle du 27 février 2026 »

Monsieur Stéphane ROSSIGNOL,
Le Gérant

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ROSSIGNOL & ASSOCIES - SIREN : 524313681															
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐							
								Exercice N clos le 31/08/2025							
								Brut		Amortissements, provisions		Net			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA	0				0		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB	0		AC	0		0		0			
		Frais de développement		CX	0		CQ	0		0		0			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	5 869		AG	5 403		466					
		Fonds commercial (1)		AH	868 500		AI	0		868 500					
		autres immos incorporelles			0		AK	0		0					
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles			0		AM	0		0					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	0		AO	0		0		0			
		Constructions		AP	210 210		AQ	120 510		89 700					
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR	0		AS	0		0					
		Autres immos corporelles		AT	115 066		AU	89 209		25 857					
		Immos en cours		AV	0		AW	0		0					
		Avances et acomptes		AX	0		AY	0		0					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence		CS	0		CT	0		0					
		Autres participations		CU	95 105		CV	0		95 105					
		Créances rattachées à participations		BB	0		BC	0		0					
		Autres titres immobilisés		BD	2 001		BE	0		2 001					
		Prêts		BF	0		BG	0		0					
		Autres immobilisations financières		BH	0		BI	0		0					
Total (II)								BJ	1 296 751		BK	215 123		1 081 628	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	0		BM	0		0		0			
		En cours de production de biens		BN	0		BO	0		0		0			
		En cours de production de services		BP	0		BQ	0		0		0			
		Produits intermédiaires et finis		BR	0		BS	0		0		0			
		Marchandises		BT	0		BU	0		0		0			
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes		BV	0		BW	0		0		0			
		Clients et comptes rattachés (3)		BX	3 293 681		BY	330 827		2 962 854					
		Autres créances (3)		BZ	50 936		CA	0		50 936					
		Capital souscrit appelé, non versé		CB	0		CC	0		0					
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)		CD	0		CE	0		0		0			
Disponibilités		CF	696 241		CG	0		696 241							
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH	43 123		CI	0		43 123						
	Total (III)		CJ	4 083 982		CK	330 827		3 753 155						
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW	0				0							
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM	0				0							
	Ecart de conversion actif (VI)		CN	0				0							
	Total général (I à VI)								CO	5 380 732		1A	545 950		4 834 783
(1) Droit au bail 0				(2) à moins d'un an CP 0				(3) à + d'1 an CR 106 603							
Clause de réserve de propriété - immob. 0				stocks 0				créances 0							

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise				ROSSIGNOL & ASSOCIES - SIREN : 524313681		Néant ☐	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :			728 500	)	DA	728 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	102 130
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK	0	)	DC	0
	Réserve légale (3)					DD	89 850
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1	0	)	DF	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)		EJ	0	)	DG	805 434
	Report à nouveau					DH	325 378
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	391 197
	Subventions d'investissement					DJ	0
	Provisions réglementées					DK	351
	TOTAL (I)					DL	2 442 839
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	0
	Avances conditionnées					DN	0
	TOTAL (II)					DO	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	0
	Provisions pour charges					DQ	0
	TOTAL (III)					DR	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS	0
	Autres emprunts obligataires					DT	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	349 864
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI	0	)	DV	600 747
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	180 089
	Dettes fiscales et sociales					DY	969 054
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	869
	Autres dettes					EA	19 700
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	271 621
TOTAL (IV)					EC	2 391 943	
Ecart de conversion passif					ED	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	4 834 783	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	0
			- Écart de réévaluation libre			1D	0
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	1 544 591
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	0	

Annexe



I Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le 31/08/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 834 782.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de 391 196.50 .

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coût historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Fonds de commerce

Conformément au règlement n°2015-6 du 23 novembre de l'ANC, un test de dépréciation du fonds de commerce, dont la durée de vie est non limitée, a été réalisé. Au 31 août 2025, ce test conclu à une absence de perte de valeur du fonds de commerce.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix d'achat et frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et les durées d'utilisation suivantes:

- Logiciels 1 ans
- Aménagements A.A.I. s/ sol autrui 5 à 15 ans
- Installations générales 10 ans
- Matériels de bureau et matériels informatiques 2 à 3 ans
- Mobiliers de bureaux 2 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilière de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire est estimée d'après la valeur d'usage, cette dernière étant fondée sur une analyse tenant compte notamment de l'actif net social et des perspective de rentabilité. Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieur à la valeur comptable .

Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ ont été calculés pour le personnel présent à la clôture de l'exercice, en fonction de la convention collective des experts-comptables. Les engagements sont couverts en partie par les fonds versés par la société dans le cadre d'un contrat d'assurance " PREDICA Extension Fin de Carrière". Le solde figure en engagement hors bilan.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	873 244	1 125		874 369
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	210 210			210 210
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles	103 659	14 625	1 733	115 066
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	95 105			95 105
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 001			2 001
Prêts				
Autres immobilisations financières				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres	4 744	659		5 403
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	106 263	14 247		120 510
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres	79 939	12 488	3 218	89 209
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé

Elements relevant de plusieurs postes au bilan

Rubriques	Montant incorporé au cours de l'exercice
Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles	85 025

Autres titres immobilisés : montant concernant les entreprises liées

Tableau des filiales et participations

Rubriques	Capital	Réserves & RAN avant affect. des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus.					
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.					
ROSSIGNOL CONSEIL	21 000	5 556	90,00	85 025	85 025
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société)					
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.					
1. Filiales non reprises au \$A.					
a. Filiales Françaises (ensemble)			100,00		
b. Filiales étrangères (ensemble)					
2. Participations non reprises au \$A.					
a. Dans des sociétés Françaises (ensem...					
b. Dans des sociétés étrangères (ensem...					
TOTAL	21 000	5 556	190,00	85 025	85 025

Rubriques	Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffre d'affaires HT dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus.					
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.					
ROSSIGNOL CONSEIL			86 685	18 588	18 617
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société)					
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.					
1. Filiales non reprises au \$A.					
a. Filiales Françaises (ensemble)					
b. Filiales étrangères (ensemble)					
2. Participations non reprises au \$A.					
a. Dans des sociétés Françaises (ensem...					
b. Dans des sociétés étrangères (ensem...					
TOTAL			86 685	18 588	18 617

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux	106 603	0	106 603	
Autres créances clients	3 187 078	3 187 078		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	33 737	33 737		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	17 200	17 200		
Charges constatées d'avance	43 123	43 123		
TOTAL	3 387 741	3 281 138	106 603	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	43 123	
TOTAL	43 123	

Précisions sur certains postes d'actif

1.

Fond commercial

	Achetés	Réévalués	Reçu en apport	Global	Montant de la dépréciation
Fond commercial			868 500	868 500	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	72 850	
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	72 850	

Capitaux propres

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Montant à la clôture de l'exercice
Capital (dont versé...)	728 500				728 500
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social	102 130				102 130
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	89 850				89 850
Autres réserves	605 434			200 000	805 434
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	340 103			-14 725	325 378
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice	385 612	391 197		-385 612	391 197
TOTAL	2 251 629	391 197		-200 338	2 442 488

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	À la clôture de l'exercice
Amortissements dérogatoires				
Provision dépréciation clients				

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	349 864	74 286	259 465	16 112
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	180 089	180 089		
Personnel et comptes rattachés	206 037	206 037		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	133 640	133 640		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	23 744	23 744		
TVA	587 940	587 940		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	17 692	17 692		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	869	869		
Groupe et associés	600 747	28 972	571 775	
Autres dettes	19 700	19 700		
Produits constatés d'avance	271 621	271 621		
TOTAL	2 391 943	1 544 591	831 240	16 112
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	71 232			
Emprunts et dettes contractés auprès des ...	600 747			

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
produits constatés d'avance	271 621	
TOTAL	271 621	

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus	931	
Fournisseurs - Factures non parvenues	113 005	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	732 660	
Personnel - Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	74 672	
Personnel - Autres charges à payer	95 965	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	26 838	
État - Charges fiscales sur congés à payer	1 489	
État - Charges à payer	11 956	
TOTAL	1 057 516	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Organismes sociaux - Produits à recevoir		
Etat - Produits à recevoir	28 098	
Créances clients et comptes rattachés	1 670 722	
TOTAL	1 698 820	

Opérations et engagements hors bilan

Engagement financier ou garantie hors bilan

Nature des engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provision
Engagements donnés							
engagement de retraite IFC	43 104					43 104	
TOTAL	43 104					43 104	
Engagements reçus							
TOTAL							
Engagements réciproques							
TOTAL							
Engagements en matière de p...							

Engagement en matière de pensions et retraites

Les engagements en matière de départ à la retraite ont été calculés pour le personnel présent à la clôture de l'exercice, en fonction de la convention collective des experts-comptables et commissaires aux comptes.

Ils sont déterminés en appliquant un méthode actuarielle. Les principales hypothèses retenues sont:

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- turn-over 4%
- taux annuel de revalorisation des salaires 3%
- taux d'actualisation 3%
- table de mortalité : INSEE 2018-2020
- taux de charges sociales de 48% pour les cadres et 37% pour les non cadres

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Hommes	Femmes	Total
Cadres	5		11
Non-cadres	6	13	19
Employés			